



Compte-rendu la réunion Natura 2000 Rivière le Douron

11 mars 2014 - 14H



Rédigé le 20 mars
2014

Mairie de Locquirec

Personnes présentes

SERVICE DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
Structure	Noms	Téléphone	E-mail
DDTM	JAKYMIW Pascal	02 98 76 59 83	pascal.jakymiw@finistere.gouv.fr
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET STRUCTURES DE L'ÉTAT			
Structure	Noms	Téléphone	E-mail
MORLAIX COMMUNAUTE	BORGNE Margot (présidente du COPIL)	02 98 15 22 60	margot.borgne@orange.fr
	DAUDIN Gwladys (chargée de mission N2000)	02 98 15 29 24	gwladys.daudin@agglo.morlaix.fr
	URIEN Benjamin	02 98 15 22 63	benjamin.urien@agglo.morlaix.fr
Commune de GUIMAEC	BOURGES Dominique	02 98 67 50 76	Guimaec.mairie@wanadoo.fr
Commune de PLOUÉGAT- GUERRAND	TOCQUER Josiane	02 98 79 90 09	plouegatguerrand@wanadoo.fr
Commune de PLOUIGNEAU	GUILLOU Guy (Adjoint)	02 98 67 70 09	plouigneau-mairie@wanadoo.fr
Commune du PONTTHOU	HUON Thierry	02 98 79 20 16	leponthou-mairie@wanadoo.fr
ORGANISMES SOCIOPROFESSIONNELS, DES GESTIONNAIRES ET UTILISATEURS DU MILIEU ET DES ASSOCIATIONS			
Structure	Noms	Téléphone	E-mail
BRETAGNE VIVANTE	DE BEAULIEU François	02 98 63 33 21	francois.de-beaulieu@wanadoo.fr
CPIE Base du Douron	GABILLET Géraldine	02 98 67 53 38	ressources@paysmorlaixenvironnement.info
FÉDÉRATION DE CHASSE 29	COANT Patrice	06 73 86 64 62	patrice.coant@fdc29.com
FORESTIERS PRIVES DE BRETAGNE	BOMMELAER Bruno		bommelaer.bruno@wanadoo.fr
SYNDICAT MIXTE DU TREGOR	GERARD Anthony	02 98 15 15 15	a.gerard.smt.morlaix@gmail.com
Autres			
Botaniste	LEGALL Yves	02 98 67 53 09	yves.le-gall@educagri.fr
Propriétaire de Moulin	CILLARD Yvon		
Stagiaire	COJEAN Corentin		

Romain Guénard était également présent pour filmer la vidéo.

Excusé(e)s

- Madame Monique Querre, Maire de Botsorhel
- Madame Pauline Leclerc, Centre Régional d'Expertise et de Ressources des Sports de Nature
- Madame Marie-Hélène Philippe, Chambre d'Agriculture 29
- Monsieur François Giroto, Maire de Plouégat-Moysan
- Monsieur Jérémie Bourdoulous, Parc Naturel Régional d'Armorique
- Monsieur Yves Pellé ,naturaliste
- Monsieur Xavier Le Menach, ONCFS 22
- Monsieur Pierre Brossier, CRPF
- Monsieur Jean-Marie Rellini, ONEMA
- Monsieur Nicolas Bourré, fédération de pêche du Finistère
- Monsieur Franck Simonnet, GMB
- Monsieur Jean-Yves Colleter, pisciculteur

Rédaction : Gwladys DAUDIN

ORDRE DU JOUR

1/ Petit rappel

2/ Actions de communication (réalisées et en cours)

3/ Actions de sensibilisation (réalisées et en cours)

4/ Suivis mis en place et appui technique d'orientation d'acquisitions foncières

5/ Actions de gestion (réalisées et en cours)

6/ Les contrats barèmes, qu'est-ce-que c'est ?

PIÈCES JOINTES

- Diaporama de présentation

Compte-rendu

Margot Borgne introduit la réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes, elle a apprécié ces trois années de concertation, a appris énormément de choses sur les habitats, les espèces emblématiques, les activités du site. Les réunions se sont toujours passées de manière conviviale. Elle remercie Gwladys de la clarté du DOCOB et de ses animations. Elle annonce l'ordre du jour de la réunion et présente Romain Guénard, réalisateur du film « Natura 2000, et au milieu coule une rivière ». Elle demande si l'assistance accepte d'être filmée pour la deuxième séquence. Ce film sera en ligne et servira de support de communication pour animer les réunions dans les communes et les écoles.

Monsieur Bommelaer s'interroge sur la prise en compte des voix des forestiers lors du vote de validation du document d'objectifs.

Gwladys Daudin rappelle que seuls les représentants des structures listées dans l'arrêté préfectoral de 2007, énumérant les membres du COPIL, étaient concernés par le vote. Ainsi, dans le compte-rendu, la préfecture a indiqué « Le vote s'est déroulé à « main levée :

Deux abstentions sont enregistrées :

- Le syndicat intercommunal du Val de Penn Ar Stang représenté par M. PRIGENT, maire de Plougonven,
- Le syndicat des propriétaires forestiers représenté par M. JOUAILLEC et M. BOMMELAER (une seule voix délibérative).

Remarque post-réunion : lors du vote, quatre abstentions ont été relevées. Néanmoins, après contrôle, M. Prigent n'a pas voix délibérative pour la commune de Plougonven, qui n'est pas membre du comité de pilotage. Seule une abstention a été prise en compte au titre de représentant du syndicat intercommunal du val de Penn ar stang. Par ailleurs, l'abstention de M. Bommelaer, associé aux travaux du comité de pilotage, n'a pu être validée, l'union régionale des propriétaires forestiers qu'il représente n'étant pas membre du comité de pilotage.

Les autres membres se sont exprimés favorablement.

La présidente informe donc l'assistance que le document d'objectifs Natura 2000 « Rivière Le Douron » est validé et sera soumis à l'approbation de M. le préfet du Finistère. » (Extrait du CR du 25.04.13)

Néanmoins, Monsieur Bommelaer à la possibilité, s'il le souhaite, de faire une demande par courrier pour intégrer ce COPIL à la sous-préfecture de Morlaix qui sera transmise au Préfet du Finistère.

1/ Rappel

- Natura 2000 est un réseau écologique européen qui a pour but la préservation des milieux naturels et des espèces en intégrant les activités humaines.
- Les grands types de milieux sont : les milieux estuariens, côteaux boisés, zones de cultures, prairies alluviales, rivières, zones tourbeuses, etc.
- Les milieux naturels protégés car menacés à l'échelle européenne sont : les prés-salés, les zones de tourbières et landes humides, les prairies à molinie et prairies hautes humides, les forêts de hêtres et de chênes, etc.
- Le document d'objectifs (DOCOB) du site contient : un diagnostic, un programme d'actions, une charte Natura 2000 et des cahiers des charges, il a été validé en comité de pilotage le 18 avril 2013.
- 3 groupes de travail ont été mis en place durant la rédaction du DOCOB (forêts, milieux ouverts, rivières et milieux humides, ainsi 9 réunions en salle et sur le terrain ont eu lieu. Un groupe de travail ponctuel « communication » s'est aussi réuni.
- Bref rappel sur les différents milieux (forêts, rivières, prairies et landes) avec les espèces animales présentes et protégées ainsi que les menaces pesant sur ces milieux (cf présentation)
- Rappel des 6 enjeux principaux sur le site : Re-dynamiser l'entretien des milieux ouverts ; Préserver la qualité de l'eau et les habitats aquatiques ; Pérenniser les boisements de feuillus et le maillage bocager, habitats d'espèces et corridors biologiques ; Assurer la conservation des espèces animales d'intérêt communautaire ; Développer la connaissance du milieu et des espèces, sensibiliser et informer les acteurs et usagers sur le site ; Améliorer la fonctionnalité du site et rendre cohérentes les pratiques socio-économiques aux enjeux Natura 2000.
- Le contenu de la fiche action « Restauration et entretien des landes humides » est présenté.

- Rappel sur les deux outils phares de la mise en œuvre de Natura 2000 : les contrats et les MAE, nouveau programme du Plan de Développement Rural Hexagonal est en cours de construction, de celui-ci découlera des propositions de mesures pour construire les prochaines MAE (eau, zones humides et biodiversité).

2/ Actions de communication (réalisées et en cours)

- Le site internet (<http://riviere-le-douron.n2000.fr/>) a été actualisé. De nouveaux onglets dans Natura 2000 et vous, rubrique « Je suis » ont été complétés réunissant les informations pour s'engager dans la démarche en tant que particulier, agriculteur, porteur de projet, collectivités, etc.
- Suite à l'idée soumise lors du groupe de travail « communication » une vidéo a été réalisée sur les 3 sites Natura 2000 présents sur le territoire de Morlaix communauté (consultation, scénario, coordination et réunions ainsi qu'une candidature au grand prix européen Natura 2000 ont été réalisés). La vidéo s'intitule « Natura 2000 et au milieu coule une rivière », le montage et les prises de vues ont été réalisés par Romain Guénard.
- Une séquence 2 est en cours de réalisation, le tournage a débuté lors de la réunion. L'objectif de cette seconde séquence est d'aborder l'aspect technique de Natura 2000 : Groupe de travail, COPIL, rédaction de Docob, actions réalisées, contrats Natura 2000, MAE, charte, évaluation des incidences.

3/ Actions de sensibilisation (réalisées et en cours)

- Plusieurs interventions ont été réalisées : lycée de Suscinio, Institut de Géoarchitecture, lycée de Saarbarg.
- Pour les plus jeunes une fiche pédagogique a été préparée avec le CPIE pour proposer une sortie d'1/2 journée sur le Douron avec l'objectif de découvrir le réseau N2000 et les milieux naturels. Deux écoles sont inscrites pour avril et mai.
- Un projet de création de sentier d'interprétation du patrimoine sur la vallée du Douron est en cours. Des subventions ont été demandées au Conseil général et au programme LEADER du Pays de Morlaix. Des panneaux sensibilisant et informant le promeneur sur les différents milieux et espèces rencontrés sont prévus à différents endroits de la vallée. Un groupe de travail spécifique réunissant élu(e)s, associations, structures volontaires et particuliers experts sera mis en place après les élections.
- Des rencontres avec les propriétaires possédant des gîtes de reproduction de Petit-rhinolpes sont prévus prochainement pour les informer des bonnes pratiques.
- Le principe de la charte est rappelé : engagement volontaire sur 5 ans, etc.

4/ Actions de suivis (réalisés et en cours)

- Plusieurs suivis ont été réalisés en partenariat avec le lycée de Suscinio comme les comptages de chenilles de damier en octobre (17 nids recensés), les suivis de populations de mulette perlière en octobre-novembre (pas d'indices retrouvés). Le diagnostic « indice d'abondance saumons » a été réalisé en septembre avec la fédération de pêche du Finistère, l'AAPPMA, le SMT, le bilan est bon pour 2013 avec un indice d'abondance moyen de 32 saumons. Suite au manque de donnée sur la présence de lamproie marine sur le site, un diagnostic a été réalisé avec l'Onema et le SMT en juin 2013, 2 zones de reproduction à lamproies marines ont été recensées.
- D'autres suivis seront à mettre en place comme le comptage de damier de la succise après le chantier réalisé, une autre parcelle se rajoute à la prospection avec la découverte d'une station de succises des prés sur la commune de Plouigneau. Un suivi avec la méthode du Conservatoire Botanique National de Brest sera aussi mis en place sur une station de Platanthère à feuilles verdâtre, sur liste rouge de la flore armoricaine, après chantier (une station témoin ayant été

conservée). A savoir qu'en 2005 une trentaine de pieds étaient comptabilisés (CPIE), en 2013 seulement 4 ont été recensés (un chantier de ré-ouverture a été réalisé par les BTS de Suscinio, décrit ci-après).

5/ Appui technique d'Orientation d'acquisitions foncières

- Les espaces naturels sensibles (ENS) : périmètre de protection du conseil général, les espaces visés sont ceux présentant une menace sur les milieux naturels sensibles, un intérêt paysager, archéologique ou pédagogique. La démarche d'acquisition ou de conventionnement est à l'amiable et volontaire entre le Conseil général et les propriétaires. Les exploitants déjà en place sont conservés.
- Aujourd'hui, les espaces naturels sensibles sur le territoire sont essentiellement situés le long du littoral ou dans les Monts d'arrée.
- Les conseils généraux des départements du Finistère et des Côtes d'Armor sont en cours de réalisation de leur Schéma Départemental des ENS, c'est à dire qu'ils localisent les secteurs sensibles ou présentant un intérêt suivant les critères énoncés ci-dessus. Dans ce cadre, des appuis techniques avec cartographies et arguments naturalistes ont été fournis. Ainsi, 5 secteurs côté finistérien ont été proposés avec un secteur prioritaire. Au niveau des Côtes d'Armor, 1 secteur a été proposé.
- Après conventionnement l'ensemble des frais lors de mise en pâturage (clôtures, fauche des refus, ré-ouverture de milieu) sont pris en charge par le conseil général, l'exploitant lui bénéficie gratuitement de la parcelle en contre-partie du respect d'un cahier des charges (période de pâturage et chargement).

5/ Actions de gestion (réalisées et en cours)

- Un chantier d'ouverture de prairies a été réalisé en faveur de la Platanthère à feuilles verdâtre, orchidée en annexe I de la Liste Rouge du Massif Armoricaïn. Une seule station sur la vallée du Douron est connue et est aujourd'hui en mauvais état (une trentaine de pieds recensés en 2005 et 4 en 2013). Les élèves de Suscinio sont intervenus pour réaliser un débroussaillage avec exportation de la fougère aigle. Des interventions d'élagage et de bûcheronnage ont aussi été réalisées. Une zone témoin a été conservée et des suivis flore seront réalisés au mois de mai.
- Un chantier de restauration de mégaphorbiaie a été réalisé avec les élèves de Suscinio. Du bûcheronnage et coupes « têtard » de saules ont été réalisés.
- Une prairie qui accueille une station de succise des prés et le damier a été restaurée. Les ronciers en périphérie ont été débroussaillés et exportés. Une fauche avec exportation de molinie a aussi été réalisée et du bûcheronnage a été effectué sur des saules et peupliers.
- Sur le site Natura 2000, un secteur de landes sèches européennes est en mauvais état de conservation et évolue vers un boisement. L'objectif serait de préserver une mosaïque de milieux et de ré-ouvrir pour retrouver une lande rase à bruyère cendrée. Pour y parvenir, du débroussaillage/gyrobroyage avec exportation et des abattages seraient à réaliser. Des suivis floristiques par quadras « Avant/Après » seraient mis en place. Ces travaux pourraient être réalisés par la biais des contrats sur barèmes avec l'Ulamir, intégrant une formation du personnel sur l'objectif du chantier.
- Un chantier bénévole de création de catiche (gîte à loutre) au niveau de Pont-Menou est prévu en mai/juin en partenariat avec le GMB, CPIE et Syndicat mixte du trégor.
- Des diagnostics de parcelles sont en cours de réalisation. Les zones visées sont : prairies en fermeture, accessibles et pouvant accueillir après restauration/entretien du pâturage. Ce diagnostic a commencé sur la commune de Plouégat-Guerrand avec l'aide d'Yves Pellé, naturaliste.

6/ Les contrats barèmes

Explications de Pascal Jakymiw à la DDTM 29.

- Les contrats Natura 2000 sont un outil permettant de financer notamment les actions d'entretien ou de restauration des milieux naturels et des habitats d'espèces menacées à l'échelle européenne. A chaque action correspond un cahier des charges à respecter.
- Les contrats Natura 2000 peuvent être compliqués au niveau administratif pour les particuliers, car il faut justifier de factures, pour pouvoir ensuite être remboursé lorsque qu'une action a été engagée. **Aussi, pour faciliter la procédure, des contrats rémunérés par barèmes ont été mis en place.** Ils ont été validés en 2012 au niveau régional.
- En ce qui nous concerne, seules les parcelles intégrées dans le périmètre Natura 2000 Rivière le Douron peuvent bénéficier de ces contrats.
- Les actions visées par les contrats sur barème sont en outre les actions d'entretien ou de restauration sur des landes, prairies humides, milieux tourbeux, etc.
- La durée de l'engagement sur un contrat est de 5 ans
- Actions financées : fauches avec exportation, débroussaillage, gyrobroyage, coupe d'arbre, pose de clôture, dessouchage, etc.
- Actuellement la rémunération peut atteindre 100 % des dépenses engagées, soit sur la base des coûts réels (fournir factures) ou des barèmes (pas de justificatif à fournir, plus simple), le choix restant à celui qui signe le contrat. Il est aussi possible dans un même contrat de choisir de rémunérer des actions par barèmes et d'autres sur la base de frais réels.
- Un contrat peut comprendre plusieurs actions (ex : année n : ouverture de milieu année n+1 pâturage, etc.)
- Les propriétaires privés, collectivités, associations, syndicats mixte, associations de pêche, associations de chasse, etc peuvent signer un contrat.
- En Finistère, des contrats par barème ont été mis en place à Guissény, sur l'Elorn et dans les Monts d'Arrée.
- Sur une parcelle privée, une collectivité peut signer un contrat en ayant au préalable réalisée une convention de gestion avec le propriétaire.
- Les agriculteurs sont inéligibles aux actions visant le pâturage ou l'entretien des parcelles à travers les contrats Natura 2000. Les exploitants agricoles ont par ailleurs plusieurs MAE à leur disposition. Les parcelles, présentant un intérêt biologique, devant être ré-ouvertes ne sont pas exploitées en général et donc pas déclarées à la PAC. Le bénéficiaire du contrat (5 ans) peut être une collectivité ou un particulier par exemple. Après ouverture du milieu, l'exploitant agricole pourra à nouveau exploiter les parcelles et s'engager dans une MAE ou entretenir par pâturage la prairie. Si c'est un propriétaire privé qui n'est pas exploitant (ex : propriétaire de chevaux) il peut par un contrat d'entretien par pâturage être rémunéré à 42€/semaine de pâturage. Il doit justifier de la libre disposition de la parcelle pendant la durée du contrat.
- Les nouveaux contrats seront probablement disponibles fin 2014, début 2015. Ils sont à construire dès maintenant.
- Si le montant des travaux est < 5000€ la DDTM n'a pas l'obligation de se déplacer pour contrôler.
- Compter environ 1 mois après dépôt d'une demande de paiement conforme en DDTM pour être remboursé.

Voici ci-après quelques actions pouvant être réalisées sur la vallée du Douron et le barème correspondant :

Ex : chantiers lourds de restauration des milieux ouverts par débroussaillage

Objectif : Ouverture de surface abandonnées de prairies, landes, zones humides et fortement embroussaillée

- **Engagements non rémunérés**
 - respect période autorisation travaux ; tenue d'un cahier d'enregistrement ; prise de photographies
- **Engagements rémunérés**
 - débroussaillage/gyrobroyage/fauche avec export : **1300€/ha** (mécanique) ou **2000€/ha** (manuelle)
 - bucheronnage/coupe d'arbre/ abattage : **800€/ha**
 - dessouchage : **1100€/ha**
 - frais de mise en dépôt agréée : **48€/ha**
- **Peuvent être contrôlés :**
 - cahier d'enregistrement/cahier des charges
 - photos avant-après

Ex : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

Objectif : mise en place d'une fauche manuelle ou mécanique pour l'entretien des milieux ouverts

- **Engagements non rémunérés**
 - respect des périodes d'autorisation de fauche, prise de photos avant-après, cahier d'enregistrement des interventions
- **Engagements rémunérés**
 - intervention mécanique sur des landes : **650€/ha**
 - intervention sur d'autres milieux : **600€/ha**
 - intervention manuelle : **1000€/ha**
(si pas d'exportation -100€)
 - frais de mise en dépôt agréée : **48€/ha**
- **Peuvent être contrôlés :**
 - cahier d'enregistrement/cahier des charges
 - photos avant-après

Ex : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Objectif : ralentir et contrôler la croissance de certains ligneux, ronciers

- **Engagements non rémunérés**
 - respect des périodes d'autorisation de fauche, prise de photos avant-après, cahier d'enregistrement des interventions
- **Engagements rémunérés**
 - débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec export **800€/ha (mécanique) ou 1200€/ha (manuelle)**
 - si pas d'exportation (-200€)
 - tronçonnage et bûcheronnage léger : **150€/ha**
 - frais de mise en dépôt agréée : **48€/ha**
- **Peuvent être contrôlés :**
 - cahier d'enregistrement/cahier des charges
 - photos avant-après

Ex : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts

Objectif : elle vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux

- **Engagements non rémunérés**
 - respect des périodes d'autorisation de pâturage, prise de photos avant-après, cahier d'enregistrement des pratiques pastorales et des interventions
- **Engagements rémunérés**
 - si < 5ha : **42€/semaine de pâturage** / entre 5 et 10 ha : **65€/semaine**
 - pose et dépose de clôtures mobiles : **0,70€/Ml/an**
- **Peuvent être contrôlés :**
 - cahier d'enregistrement/cahier des charges
 - photos avant-après